

Cote du document:	EB 2015/115/R.16
Point de l'ordre du jour:	7 a) ii)
Date:	14 septembre 2015
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-septième réunion

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant
Directrice et Contrôleuse
Division du Contrôleur et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto
Chargée de l'information comptable et financière
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quinzième session
Rome, 15-16 septembre 2015

Pour: Examen

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-septième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions examinées par le Comité à sa cent trente-septième réunion, tenue le 3 septembre 2015.
Adoption de l'ordre du jour
2. L'ordre du jour a été adopté, et il a été noté qu'au titre des questions diverses, la direction ferait oralement le point sur l'examen des conditions de prêt.
Procès-verbal de la cent trente-sixième réunion du Comité d'audit
3. Le procès-verbal a été approuvé avec quelques révisions convenues au cours de la réunion.
Aperçu général du programme de travail et des budgets ordinaire et d'investissement du FIDA axés sur les résultats pour 2016, et aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2016 et plan indicatif pour 2017-2018 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
4. La direction a présenté ce document en précisant qu'une version plus détaillée, tenant compte des avis émis par le Comité d'audit et des observations recueillies lors de la session de septembre du Conseil d'administration, serait communiquée avant la session de décembre du Conseil d'administration. La direction a aussi fait valoir que les hypothèses et les coûts seraient examinés dans le cadre des travaux ordinaires de préparation du budget, avant que celui-ci ne soit définitivement arrêté.
5. La proposition de budget intègre les coûts récurrents liés aux principaux éléments du programme de travail, et les budgets ordinaire et d'investissement du FIDA. Le document présente aussi l'aperçu du programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2016 et du plan indicatif pour 2017-2018 du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, aperçu qui a déjà été examiné par le Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-huitième session, tenue le 26 juin 2015.
6. L'attention des participants a été attirée sur la variation importante du taux de change entre euro et dollar des États-Unis (EUR/USD), dont les implications ont dû être soigneusement étudiées lors de l'élaboration de l'aperçu pour 2016. Par rapport au taux de change employé en 2015, à savoir 0,735 EUR/1 USD, le taux pour 2016, calculé selon la méthode applicable en la matière qui a été convenue en juillet, est égal à 0,85 EUR/1 USD. En conséquence, le montant proposé pour le budget 2016 est inférieur au montant du budget approuvé en 2015. La variation a été appliquée conformément à la nouvelle méthode convenue avec le Comité d'audit lors de la précédente session tenue le 2 juillet 2015.
7. L'attention du Comité a été attirée sur les principaux thèmes traités dans le document: le programme de prêts et dons, dont le montant ciblé est égal à 3,0 milliards d'USD pendant la période de la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10) et qui devrait s'établir à 0,9 milliard d'USD pour l'année 2016; l'exercice annuel de planification stratégique pour le personnel; et le fait que 2016 serait la première année du nouveau Plan à moyen terme à horizon mobile, qui visait à aligner les objectifs institutionnels et opérationnels du FIDA sur la finalité stratégique de FIDA10 afin d'améliorer encore l'efficacité du Fonds en matière de développement et de renforcer son rôle d'institution de savoir; la stratégie de décentralisation et la maîtrise des coûts liés aux bureaux de pays du FIDA; et les augmentations de prix essentiellement imputables aux avancements d'échelon.
8. À l'instar de ce qui avait été fait les années antérieures, on s'efforcera d'absorber la majeure partie des augmentations prévues dans le budget ordinaire en 2016 du fait de l'inflation, au moyen d'une réduction des dépenses permise par des mesures

d'efficacité, la simplification des processus et la maîtrise des coûts. Cependant, une fois le nouveau taux de change appliqué aux coûts de personnel standard, il ne serait plus possible d'absorber la progression salariale annuelle associée aux avancements d'échelon.

9. Le Comité a été informé que le montant du budget ordinaire proposé pour 2016 se chiffrait à 147,46 millions d'USD, contre 151,59 millions d'USD s'agissant du budget approuvé en 2015, soit une baisse en valeur nominale de 2,7%, avec un taux de change en vigueur estimé à 0,85 EUR/1 USD. Lors de l'élaboration de la proposition de budget finale, le taux de change serait ajusté selon la méthode convenue, et les estimations des facteurs de coût ainsi que tous les coûts seraient révisés. À l'heure actuelle, on estimait à 3 millions d'USD le budget d'investissement, qui concernerait essentiellement les équipements dans les domaines des technologies de l'information et de la sécurité.
10. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a présenté son programme de travail et budget pour 2016. Le Comité a été informé que l'aperçu tenait compte des avis émis par le Comité de l'évaluation, qu'il avait été formulé dans le cadre d'une concertation avec la direction du FIDA et qu'il reprenait des suggestions des organes directeurs du Fonds. IOE a présenté un budget d'un montant de 5,65 millions d'USD, ce qui représentait une baisse en valeur nominale de 7% par rapport aux 6,07 millions d'USD du budget approuvé en 2015. La baisse pouvait être attribuée à la réduction des coûts de personnel résultant de l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar des États-Unis, partiellement contrebalancée par une augmentation réelle minimale de 0,6% des dépenses hors personnel, imputable à une recrudescence des activités et à l'application de méthodes plus robustes s'agissant des évaluations de performance de projet et des rapports de synthèse d'évaluations. Le budget d'IOE proposé pour 2016 représentait 0,56% du montant du programme de prêts et dons du FIDA prévu l'année prochaine, soit un pourcentage bien inférieur à l'objectif budgétaire de 0,9% adopté par le Conseil d'administration.
11. Le président du Comité a invité les membres à formuler leurs observations en insistant sur le fait que la proposition d'augmentation de 2,1% en termes réels serait présentée avec un programme annuel réduit de prêts et dons pour 2016 (équivalant à 900 millions d'USD), même si un certain nombre d'incertitudes persistent quant à la taille définitive de l'enveloppe du programme de prêts et dons, ce qui exigerait de procéder par étapes, en particulier s'agissant de l'accroissement des effectifs. Plusieurs membres du Comité ont accueilli avec satisfaction le document relatif à l'aperçu du budget et ont demandé: des précisions sur le montant du programme de prêts et dons pendant la période de FIDA10, notamment le volume prévu en 2016 par rapport au programme triennal de prêts et dons de 3,0 milliards d'USD, sur l'objectif en matière d'emprunt pendant la même période de référence, et sur les ressources allouées aux pays subsahariens; et des informations supplémentaires concernant les coûts et le plan de décentralisation, notamment pendant combien de temps la direction prévoyait que la décentralisation continuerait de constituer un facteur de coût important du budget. Les membres du Comité se sont par ailleurs enquis de l'adéquation de l'estimation du budget d'investissement et, plus particulièrement, les dépenses additionnelles imputables aux nouveaux bureaux de pays, aujourd'hui et au cours des prochaines années. Un membre a demandé confirmation de la méthode employée pour le taux de change. Certains membres ont proposé que le budget du FIDA et le budget d'IOE fassent l'objet de documents et de processus d'approbation séparés.
12. La direction a précisé que le montant du budget, c'est-à-dire 147,46 millions d'USD, représentait une baisse de 2,7% en valeur nominale mais une augmentation de 2,1% en termes réels. La direction a aussi assuré aux membres du Comité que le programme de prêts et dons pendant la période de FIDA10 serait au moins égal à 3,0 milliards d'USD et a indiqué que, étant donné que l'objectif final de FIDA10 avait été fixé à 1,353 milliard d'USD, la direction se pencherait bientôt sur

l'évaluation de l'objectif en matière d'emprunt pour 2016-2018. Il a aussi été expliqué que les montants attendus des budgets proposés continuaient à rester alignés sur le programme de prêts et dons ciblé. S'agissant de l'adéquation du budget d'investissement, la direction a assuré aux membres qu'il était établi à un niveau garantissant une cohérence optimale avec la capacité d'exécution des initiatives prioritaires à fort impact.

13. Outre la distinction entre budget brut et budget net, certains éléments structurels historiques du budget traités dans la proposition ont été expliqués plus en détail par la direction, notamment l'intégration dans le budget administratif des derniers postes relatifs à des fonctions de base, qui étaient encore financés par divers fonds supplémentaires. Des informations complémentaires ont été fournies sur la stratégie de décentralisation et sur les coûts associés à l'ouverture prévue de nouveaux bureaux de pays.
14. En évoquant les principaux facteurs de coûts, la direction a illustré le rôle essentiel de la décentralisation et a souligné le degré de priorité élevé que le FIDA accordait à cette évolution dans son Plan à moyen terme. S'agissant du taux de change qui a été employé pour élaborer l'aperçu du budget et qui devrait être utilisé lors de l'élaboration du budget final, la direction a confirmé la cohérence avec la méthode convenue par le Comité lors de sa réunion du 2 juillet et a informé celui-ci que, au vu des dernières évolutions, le taux final était conforme aux attentes.
15. En ce qui concernait la séparation des documents budgétaires relatifs au FIDA et relatifs à IOE, la direction a proposé que les décisions prises lors des précédentes sessions des organes directeurs soient mises à disposition pour orienter les futurs débats à ce sujet.
16. Les participants ont estimé que l'examen du document relatif à l'aperçu du budget était achevé.

Rapport de situation sur le plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2015

17. Dans le domaine de l'audit interne, un résumé des activités du premier semestre 2015 a été présenté au Comité. Le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) s'était fixé dans son plan de travail 2015 l'objectif ambitieux de procéder à des vérifications dans huit bureaux de pays. Il a été noté que les travaux relatifs à quatre de ces audits étaient quasiment achevés et que cette multiplication des audits était manifestement intéressante car elle permettait de mettre en regard/comparer les pratiques des différents bureaux et d'améliorer l'efficacité de la vérification. En moyenne, le temps mis par la direction pour donner des suites aux recommandations semblait avoir légèrement augmenté en 2015, ce qui était peut-être dû à la période considérée. Certaines recommandations ont été closes peu de temps après l'échéance du 30 juin; en conséquence, les statistiques de fin d'année donneraient une image plus réaliste.
18. Il a été indiqué que les procédures du FIDA relatives aux enquêtes et aux sanctions avaient fait l'objet d'un examen par une équipe d'experts externes. La conclusion générale du rapport était positive mais les examinateurs avaient formulé plusieurs recommandations visant à garantir l'alignement des pratiques du FIDA sur les meilleures pratiques observées dans le système des Nations Unies et dans les institutions financières internationales (IFI). En étroite collaboration avec la direction, AUO avait élaboré un plan d'action prenant en compte toutes ces recommandations. Il s'était attelé à la mise en œuvre de ce plan avec l'aide d'experts externes et comptait mettre en place un cadre révisé d'ici à la fin de l'année.
19. En matière d'enquêtes, le nombre de nouvelles affaires avait augmenté pendant le premier semestre 2015. La nature, les sources et l'objet des nouveaux cas étaient variés et ne permettaient pas de dégager une quelconque tendance, si ce n'est une sensibilisation accrue du personnel à la responsabilité qui lui incombe de rendre

compte des agissements répréhensibles et des activités irrégulières, puisque la plupart des nouvelles plaintes ont été communiquées à AUO par des membres du personnel. Comme les années précédentes, AUO avait demandé et obtenu des ressources financières supplémentaires qui lui permettraient de mener à bien ses activités en recourant à un appui externe.

20. Plusieurs membres du Comité ont accueilli le rapport de situation avec satisfaction et ont demandé des précisions sur l'adéquation des ressources budgétaires allouées à AUO, en relation notamment avec l'une des recommandations (n° XVII) de l'examen externe dont ont fait l'objet les procédures relatives aux enquêtes et aux sanctions et, plus en général, sur l'application de ces recommandations. Des informations supplémentaires ont également été demandées sur la mise en œuvre, par la direction, des recommandations hautement prioritaires qui tardent à être appliquées, ainsi que sur le recrutement visant à pourvoir le poste vacant de chargé d'enquêtes. En réponse à ces demandes de précision, la direction a précisé que les informations concernant les suites données aux recommandations seront fournies dans le rapport annuel.
 21. Le rapport a été considéré comme examiné.
- Rapport de situation sur l'examen de la politique de placement du FIDA
22. La direction a présenté un rapport de situation sur l'examen de la politique de placement du FIDA qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre. Dans ce contexte et compte tenu de la complexité caractérisant aujourd'hui le marché financier, la direction a succinctement résumé l'examen de la stratégie de placement, dont il sera tenu compte dans l'élaboration de l'exposé de la politique de placement. Il a été noté que l'examen avait été conduit avec l'appui d'un conseiller externe qui avait réalisé une étude sur la répartition stratégique de l'actif au FIDA. Les principaux thèmes abordés étaient les incidences que les contraintes en matière de liquidité auxquelles le FIDA serait confronté ces prochaines années auraient sur le portefeuille, et la répartition stratégique des placements dans les différentes catégories d'actif, avec une analyse de l'introduction éventuelle d'actions. L'importance de l'examen tenait aussi au fait qu'il traitait des incidences stratégiques de l'emprunt de fonds. L'adoption d'une position plus volontariste à l'égard des investissements "verts" a également été considérée. Les membres du Comité ont accueilli avec intérêt les informations fournies. Ils ont demandé des précisions sur le consultant aidant le Fonds à conduire ces travaux, ils ont voulu savoir si des données comparatives avec d'autres IFI avaient été prises en compte et quel était le but précis de cet examen. S'agissant des actions, les membres ont demandé que des informations plus détaillées sur les paramètres de risque leur soient communiquées avant la session du Conseil d'administration de décembre.
 23. La direction a indiqué que, pour ces travaux, le FIDA avait fait appel à un gestionnaire de fonds/conseiller chevronné, qui avait fourni du matériel d'information et des scénarios de placement. Les conclusions avaient été élaborées par la direction. Il a aussi été souligné que des informations comparatives relatives à d'autres banques de développement multilatérales avaient été prises en compte. La direction a expliqué les principales différences existant entre le FIDA et les autres IFI, en relation avec le style de placements et la structure du portefeuille de placement. Elle a signalé qu'il n'était pas prévu que le Comité d'audit se penche sur les examens de la stratégie de placement, mais qu'elle estimait qu'il était utile de lui en communiquer les conclusions essentielles de manière à ce que le Comité puisse jouer un rôle constructif et actif dans ce domaine. Des informations complémentaires, notamment une présentation plus approfondie, seraient présentées au Comité à sa prochaine réunion.
 24. Les participants ont estimé que l'examen du document était achevé.

Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale

25. La direction a présenté le point de l'ordre du jour, en faisant observer que la Réserve générale avait été établie par le Conseil des gouverneurs en 1980 pour limiter le risque potentiel d'engagement excessif des ressources du FIDA, associé à quatre aspects: fluctuations des taux de change; possibles défaillances dans le paiement des frais de service des prêts; éventuels défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités; et possibilité de diminution de la valeur des avoirs du Fonds du fait de la fluctuation de la valeur boursière des placements. Au fil des ans, plusieurs transferts ont été approuvés, portant le montant de la Réserve générale à son niveau actuel de 95 millions d'USD. Il a été noté que le document décrivait les stratégies et les mécanismes adoptés au cours des ans pour limiter ces risques, notamment les mesures récemment mises en œuvre afin de contribuer à réduire un peu plus les risques d'engagement excessif des ressources. C'est pourquoi, il a été souligné que le montant de la Réserve générale et les risques d'engagement excessif devaient être révisés à la lumière de la définition des ressources fondée sur le principe du flux de trésorerie durable et compte tenu de tous les facteurs susceptibles d'avoir des incidences sur les liquidités du FIDA. L'efficacité avec laquelle les risques financiers étaient traités a été soulignée et, au vu de cette évaluation initiale, il a été proposé de maintenir le montant de la Réserve générale à son niveau actuel jusqu'à la réalisation d'une évaluation en bonne et due forme en 2016.
26. Bien que comprenant les diverses raisons conduisant à un report de l'examen, les membres du Comité ont demandé des clarifications sur le nouveau calendrier proposé pour cet exercice.
27. La direction a assuré aux membres du Comité que le report de l'examen de la Réserve générale ne constituait en aucune façon une violation des dispositions établies par le Conseil des gouverneurs ou par les documents statutaires. Le Règlement financier prévoyait un examen périodique de la Réserve générale sans en spécifier précisément le calendrier; le cycle triennal avait été indiqué dans le mandat du Comité d'audit. Tout écart par rapport à cette période de référence relevait donc de la compétence du Conseil d'administration. La direction a aussi fait valoir que, du fait de la complexité des exigences associées à la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9 – au sujet de laquelle les discussions étaient en cours avec le Commissaire aux comptes – l'examen de la Réserve générale serait présenté en 2016, très probablement au cours du deuxième semestre.
28. L'examen du document a été jugé achevé et la proposition de report a été approuvée.
- Mise à jour orale sur les faits récents relatifs aux incidences financières de l'hébergement du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
29. La direction a fait le point oralement sur les questions liées à l'hébergement du Mécanisme mondial et a notamment indiqué que, ayant quitté le FIDA à Rome, le Mécanisme mondial était désormais établi au sein du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention) à Bonn, et que ses bureaux au FIDA avaient été libérés en avril 2014. En février 2015, le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail avait confirmé la décision du FIDA de ne pas renouveler les contrats des plaignants et des intervenants. S'agissant de la plainte encore en suspens déposée par l'ancien directeur général, le Tribunal avait décidé qu'il appartenait au FIDA de traiter la requête dans le cadre de ses mécanismes internes de règlement des différends. En juin 2015, à l'issue d'un règlement négocié, le FIDA avait procédé au paiement de l'ancien directeur général du Mécanisme mondial et avait résolu la question. En conséquence, le solde total du compte bloqué, soit 3,38 millions d'USD, avait été reversé à la Convention. Cette issue a été jugée très positive, dans la mesure où le

montant des sommes susceptibles d'être dues avait été estimé initialement à 4,5 millions d'USD et où le Fonds avait pu faire face à toutes les obligations et rendre approximativement 3,8 millions d'USD à la Convention. Le Comité a été informé que cette affaire pouvait désormais être considérée comme close.

30. Le Comité a demandé des précisions sur le montant versé au directeur général et, l'information ayant été fournie par la direction, a jugé que le point sur la question avait été fait.

Mise à jour orale sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons

31. La direction a fait le point oralement sur l'état d'avancement de l'élaboration du Système prêts et dons. La phase 1,5 du projet – dont l'objet était la mise en œuvre de fonctions permettant d'affiner et d'améliorer les modalités d'utilisation du système de prêts et dons initial – se déroulait conformément au calendrier et dans les limites du budget. La mise en place de l'ensemble du système sous-jacent et le développement du service de stockage des données associé étaient maintenant achevés et au stade des essais. Le déploiement de ces adaptations devait avoir lieu avant fin septembre. En ce qui concernait la deuxième phase du projet relatif au système de prêts et dons, un certain nombre de fonctions utilisant l'Internet et axées sur le client devaient être proposées sur un portail en ligne. Un directeur de projet chargé de la phase précédant la mise en œuvre avait été nommé au mois de mai. Cette phase, d'une durée de six mois, permettrait d'élaborer une proposition de projet qui indiquerait l'objectif et les coûts attendus, notamment en décrivant la mise en œuvre et en précisant les montants des dépenses courantes et de l'amortissement, et qui formulerait des recommandations sur la façon d'échelonner l'exécution du projet et de planifier la couverture progressive des domaines d'application. Les options et les recommandations détaillées seraient présentées à la direction du FIDA en novembre 2015. Les activités de projet réalisées jusqu'ici ont été les suivantes: enquête clients auprès de 18 pays emprunteurs pour comprendre les priorités des clients; recensement et hiérarchisation par ordre de priorité des exigences opérationnelles, s'agissant du portail en ligne; et approbation par le comité directeur du projet d'une approche échelonnée de la mise en œuvre, la première phase devant être achevée neuf à 12 mois après le démarrage du projet. La première phase de l'exécution permettra à une série initiale de pays d'établir des rapports et de soumettre des demandes de retrait par voie électronique sur le portail en ligne. Un appel d'offres visant la sélection d'un vendeur chargé de mettre en place le portail en ligne avait été lancé quelques semaines plus tôt dans le cadre du système électronique de passation de marchés du FIDA. Il était prévu que l'exécution du projet commence début 2016, une fois le processus de passation de marchés achevé et les recommandations approuvées par la direction.
32. Il a été pris note de la mise à jour.
- Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration
33. Le Comité a pris note du rapport de la direction sur le portefeuille de placements du FIDA pour le deuxième trimestre 2015 et du Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA.
34. Le Comité a appris que, pendant le deuxième trimestre 2015, le portefeuille de placements du FIDA avait affiché des résultats négatifs avec un taux de rendement net de moins 0,76%, se traduisant par une perte de 12,1 millions d'USD dans les placements. Si l'on considère les résultats cumulés depuis le début de l'exercice, la performance du portefeuille de placements, égale à 0,14%, a été positive. Pendant la période, la valeur du portefeuille de placements exprimée en dollars des États-Unis a diminué de 48,5 millions d'USD, passant de 1 706 millions d'USD le 31 mars 2015 à 1 666 millions d'USD le 30 juin 2015. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette contraction ont été les sorties de fonds nettes et les pertes enregistrées dans le revenu des placements, compensées par des variations de

change positives. La durée du portefeuille, qui avait augmenté par rapport à ce qu'elle était pendant le premier trimestre 2015, était égale aujourd'hui à 3,7 ans pour une valeur de référence de 2,9 ans. Cette augmentation s'expliquait essentiellement par le placement des ressources de la banque de développement KfW, qui avaient été détenues en liquidités jusqu'à fin mars 2015 dans le portefeuille d'actif et de passif. Tous les paramètres de risque restaient en deçà des niveaux du budget des risques, préconisés dans l'Exposé de la Politique de placement du FIDA. Du point de vue du risque de crédit, la majeure partie – 61% précisément – du portefeuille du FIDA restait placée dans des actifs classés au minimum dans la catégorie AA. Le prochain examen annuel de l'Exposé de la politique de placement serait présenté pour approbation au Conseil d'administration à sa session de décembre 2015.

35. La direction a également fait le point sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA, soulignant qu'au 16 août, les annonces de contribution à FIDA10 avaient atteint 1,15 milliard d'USD, équivalant à 79,85% de l'objectif de 1,44 milliard d'USD fixé par les États membres. Les annonces relatives aux contributions de base s'élevaient à 1,07 milliard d'USD, soit le montant le plus élevé de contributions de base jamais atteint à cette période lors des précédents cycles de reconstitution des ressources du FIDA. Il a été rappelé, s'agissant de FIDA9 et de FIDA8, qu'à la même période, les annonces de contributions de base se chiffraient respectivement à 1,04 milliard d'USD et 0,97 milliard d'USD. En outre, il a été souligné que les annonces de contribution à FIDA10, contributions de base et contributions complémentaires non affectées confondues, dépassaient de 10% les annonces équivalentes faites par les membres pendant la même période des cycles de reconstitution FIDA8 et FIDA9.
36. Il a aussi été indiqué que, malgré la situation financière et économique mondiale difficile, le FIDA avait reçu un soutien renouvelé et important de la part de ses membres, y compris les pays emprunteurs: le 16 août, 76 pays avaient annoncé leur contribution à FIDA10, contre 64 lors de FIDA9 et 59 lors de FIDA8.
37. En accord avec la résolution du Conseil des gouverneurs, l'objectif final adopté pour FIDA10 avait été révisé afin de tenir compte des annonces effectives au 16 août 2015 et s'élevait à 1,353 milliard d'USD. Ce léger recul par rapport à l'objectif initial était dû principalement à deux facteurs: les incidences des fluctuations des taux de change sur les annonces reçues jusqu'ici, qui faisaient que la dépréciation de plusieurs monnaies nationales par rapport au dollar des États-Unis avait entraîné une réduction de 57,6 millions d'USD des contributions à FIDA10 exprimées en dollars des États-Unis, soit environ trois quarts de la différence entre l'objectif initial et l'objectif révisé, et le fait que le versement effectif des paiements compensatoires associés au Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) commençait pendant la période de FIDA10. En conséquence, les contributions des États membres à FIDA10 avaient été ajustées de 2,984 millions d'USD afin de tenir compte de la compensation au titre du CSD; plus précisément, pendant FIDA10, la part totale du CSD qui sera reçue de la part des États membres a été estimée à 3,4 millions d'USD. Il a aussi été noté que les paiements compensatoires au titre du CSD seraient considérablement plus élevés lors des futures reconstitutions; pendant FIDA11, ils devraient atteindre 39,5 millions d'USD et, pendant FIDA12, 97,9 millions d'USD. Il a été précisé que les paiements compensatoires associés au CSD n'étaient pas comptabilisés dans les ressources destinées à la reconstitution pour atteindre le montant ciblé, mais permettaient d'obtenir des droits de vote.
38. Compte tenu de cette réalité, la direction s'efforcera d'obtenir des membres du FIDA qu'ils contribuent davantage aux futures reconstitutions. Il a aussi été précisé que le montant cible de la reconstitution avait été ajusté pour cadrer avec les annonces de contribution effectives au 16 août 2015, mais que le montant cible du programme de prêts et dons de FIDA10 était maintenu au niveau minimal de 3 milliards d'USD. Le Cadre d'emprunt souverain, qui avait été approuvé, permettait de trouver des ressources supplémentaires aux fins de la réalisation par

ce moyen du programme de prêts et dons ciblé. Ces prochaines semaines, une proposition relative au montant à atteindre en matière d'emprunt souverain sera présentée au Comité exécutif de gestion pour examen et décision. De plus, au cours des prochaines semaines également, la direction allait communiquer activement avec les membres, d'une part pour les encourager à annoncer davantage de contributions de base et de contributions complémentaires non affectées et, d'autre part, pour recevoir les instruments de contribution et obtenir le paiement des contributions annoncées. FIDA10 deviendrait effective quand au moins 50% des contributions annoncées auraient été reçues sous la forme de versements ou d'instruments de contribution. Depuis le 16 août 2015, un État membre supplémentaire avait fait part de son intention de contribuer, et le pourcentage d'instruments de contribution avait augmenté pour passer à 34,9% des annonces.

39. Certains membres du Comité ont demandé des informations concernant l'augmentation de la durée du portefeuille, plus prononcée dans l'hypothèse d'une réduction des liquidités; les perspectives futures en matière de performance des placements; et l'annexe III du Rapport sur l'état des contributions à la dixième reconstitution des ressources du FIDA.
 40. La direction a indiqué que la performance du deuxième trimestre avait pâti de l'extrême volatilité observée dans tous les secteurs des marchés financiers; cependant, les dernières données sur la performance du portefeuille semblaient plus encourageantes. La direction a donné des explications approfondies sur les procédures d'allocation de droits de vote et a informé le Comité que l'on pouvait envisager de porter ce sujet à l'attention du Groupe de travail sur la gouvernance à des fins de clarification.
 41. Les documents ont été considérés comme examinés.
- Questions diverses
42. Au titre des questions diverses, la direction a fait le point oralement sur l'examen des conditions de prêt et a résumé les résultats du dernier examen à ce sujet, réalisé en 2012. À la suite de cet examen, les conditions avaient été modifiées et une nouvelle catégorie de conditions de prêt avait été créée, celle des conditions mixtes. En outre, il avait été décidé de ne plus proposer les catégories "conditions intermédiaires" et "conditions durcies". Les autres modalités et conditions n'avaient pas été modifiées. Le Comité d'audit avait reçu des informations préliminaires sur la conduite éventuelle d'un nouvel examen en 2015, cependant, la direction notait qu'il serait plus intéressant de procéder à cet examen en 2016. Les principales raisons en étaient les suivantes: avec le prêt obtenu de la banque de développement KfW et avec l'approbation récente du Cadre d'emprunt souverain, le modèle de financement du FIDA passait par une phase de transition. Un élément fondamental des conditions de prêt du FIDA devait être, comme dans le cas des autres IFI, le coût du capital de l'institution. La direction a pris en considération le fait que le coût de l'emprunt, qui était représentatif du coût moyen du capital, n'était pas encore établi et pouvait faire l'objet d'ajustements lors des prochains mois si les futurs accords d'emprunt individuels avec les prêteurs souverains stipulaient des conditions diverses. La direction proposait de repousser à un stade ultérieur l'examen exhaustif des conditions de prêt, une fois que les autres possibilités d'emprunt auraient été concrétisées et que les accords auraient effectivement été mis en place.
 43. Un autre élément entrant en ligne de compte était que la direction – dans le cadre de son engagement à améliorer les approches différenciées à l'intention des pays en situation de fragilité, des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire – envisageait aussi la possibilité d'introduire de nouveaux instruments financiers, tels que le prêt dans une monnaie unique ou les produits de garantie. Il était donc souhaitable qu'un examen des conditions de prêt tienne compte de ces nouveautés. Il a aussi été noté que le FIDA comparait ses produits à ceux qui étaient offerts par

les autres institutions et proposait des variantes de produits identiques. Cette démarche constituerait une dimension fondamentale de l'examen, notamment en ce qui concernait les conditions particulièrement favorables et les conditions mixtes qui étaient étroitement alignées sur les prêts assortis de conditions de faveur proposés par les IFI. Enfin, il a été souligné que le Cadre d'emprunt souverain avait été approuvé, étant entendu qu'il n'y aurait pas, dans un avenir proche, un examen majeur des modalités et conditions de prêt en vigueur au FIDA. La direction a proposé que le processus d'examen commence par l'établissement d'un groupe de travail représentatif de l'ensemble des départements du FIDA qui conduirait un examen exhaustif et intersectoriel. Le processus serait lancé début 2016 et porterait essentiellement sur les aspects stratégiques, juridiques, opérationnels et financiers. À l'issue de débats internes, les conclusions et les recommandations seraient présentées durant l'automne 2016 au Comité d'audit afin que celui-ci formule des orientations.

44. Un membre du Comité a indiqué qu'il avait compris que le Cadre d'emprunt souverain n'entraînerait pas une révision des conditions de prêt puisqu'il avait été approuvé sur la base du principe d'autofinancement.
45. Il a été précisé que l'examen des conditions de prêt constituait un processus nécessaire qui devait être conduit périodiquement et que, d'ailleurs, il avait été inscrit dans le programme de travail 2015 du Comité d'audit avant même l'approbation du Cadre d'emprunt souverain. Son report a été accepté; toutefois, le président du Comité, bien qu'appuyant ce report, a fait observer que le Cadre d'emprunt souverain, tel qu'approuvé, ne comportait aucun engagement à s'abstenir de revoir la tarification, que ce soit à court ou à long terme, ni aucune indication de nature à susciter de telles attentes. Il a ajouté qu'une telle disposition empièterait sur le pouvoir du Conseil des gouverneurs d'établir et de réviser les conditions de prêt appliquées par le FIDA.
46. La mise à jour a été notée, étant entendu que le projet de procès-verbal serait communiqué aux membres du Comité, conformément à l'usage.
47. Aucune question supplémentaire n'a été abordée sous la rubrique Questions diverses.